

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RESIDENCE DU RUANDA
SERVICE DE L'HYGIENE

Astrida, 12 Novembre 1952

Secteur d' ASTRIDA

N° 545/H/ Mus

Reçu le 14-11-52

n° 4056/S.17.

Objet: Chaux MUSHA

ASTRIDA



13223

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, lors de ma dernière inspection au dispensaire de Musha (7.II.52), j'ai constaté que les locaux n'ont toujours pas été reblanchis ni repeints.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire acheminer vers Musha la chaux nécessaire. Les travailleurs pourront être engagés sur place et surveillés par le personnel.

Pour la peinture, il conviendrait évidemment d'attendre qu'il y ait au gîte un Européen disposant de personnel qualifié.

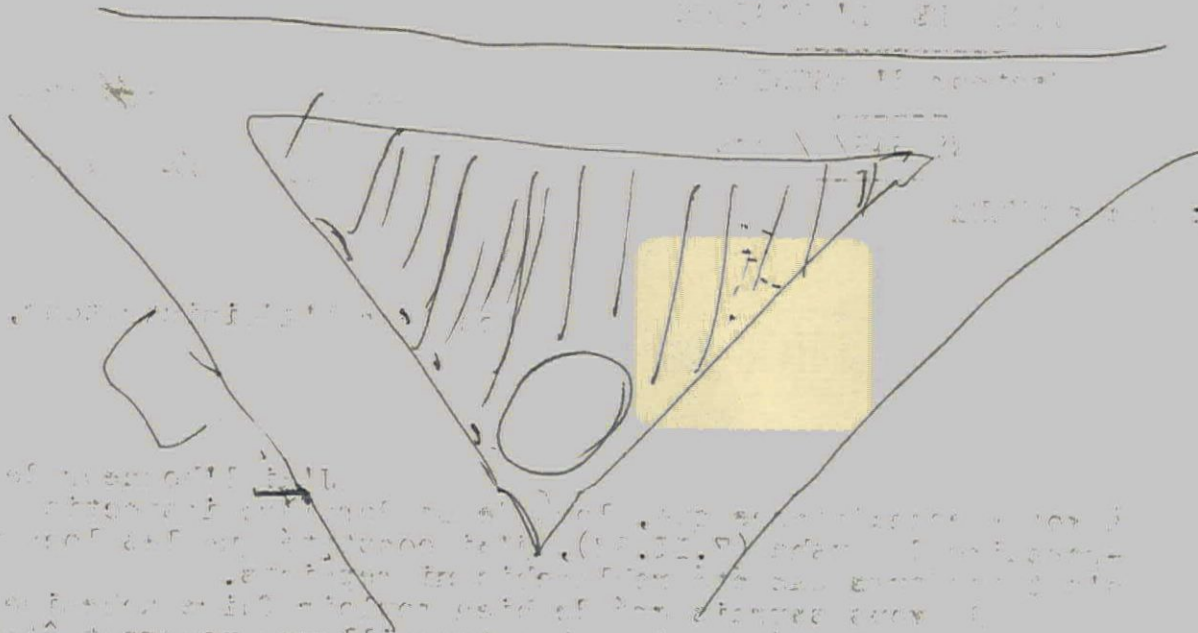
Le Médecin du Secteur,

Dr .L.HOMANS

L. Homans

*1 sac de chaux
envoyé le 19-11-52
swR-47*

Administrateur de Territoire de et à ASTRIDA



... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...

... of ...